



N/Ref : 2018/48_BV/CT
Saint-Yrieix-la-Perche, le 06 juin 2018

Direction départementale des Finances Publiques

Mme Isabelle ROUX-TRESCASES

Directrice

31 rue Montmailler

87043 LIMOGES CEDEX

Objet : remboursement partiel TIC-TICGN
ouverture de permanences

Madame la Directrice,

Il y a quelques semaines, on nous a annoncé que dans le cadre des actions de simplification, le Ministère de l'agriculture et de l'alimentation avait lancé avec le Ministère de l'action et des comptes publics (AIFE et DGFIP), un chantier de dématérialisation de la demande de remboursement partiel de la taxe intérieure de consommation sur les carburants et le gaz naturel (TIC-TICGN).

Depuis le 1^{er} juin, date de l'ouverture du site pour procéder aux demandes de remboursement, notre syndicat a fait l'objet de multiples appels d'agriculteurs mécontents et rencontrant des difficultés de connexion, de clarté d'informations et de dysfonctionnement en tout genre.

Notre profession est déjà suffisamment affectée par les contraintes administratives et ce type de désagréments contribuent à peser sur le quotidien de nos collègues agriculteurs.

Par conséquent, en tant que syndicat représentatif, nous vous demandons de bien vouloir mettre en place des permanences assurées par vos agents dans les trésoreries du département, afin d'apporter le soutien nécessaire aux agriculteurs qui rencontrent des difficultés pour effectuer leurs demandes de remboursement en ligne.

Espérant vivement que vous porterez la plus grande attention à notre demande et que vous y répondrez favorablement, je vous prie d'agréer, Madame la Directrice, l'assurance de ma haute considération.

Bertrand VENTEAU

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Bertrand Venteau', written over a horizontal line.

Président de la CR87

Envoi recommandé avec AR

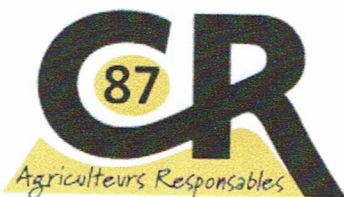
Coordination Rurale de Haute-Vienne

Espace de la Seynie – 87500 SAINT YRIEIX LA PERCHE

Tél : 05 55 06 50 19 – Mobile : 07 86 01 67 78 – Mail : limousin@coordinationrurale.fr

Site : <http://www.coordinationrurale.fr/aquitaine-limousin-poitou-charentes/>

La culture de la Terre pour nourrir les Hommes



N/Ref : 2018/49_BV/CT
Saint-Yrieix-la-Perche, le 07 juin 2018

CER FRANCE CENTRE LIMOUSIN

M. le Président

2 avenue Georges Guingouin

CS 80912 Panazol

87017 LIMOGES CEDEX

Objet : Demande de gratuité de prestation

Monsieur le Président,

Il y a quelques semaines, on nous a annoncé que dans le cadre des actions de simplification, le Ministère de l'agriculture et de l'alimentation avait lancé avec le Ministère de l'action et des comptes publics (AIFE et DGFIP), un chantier de dématérialisation de la demande de remboursement partiel de la taxe intérieure de consommation sur les carburants et le gaz naturel (TIC-TICGN).

Depuis le 1^{er} juin, date de l'ouverture du site pour procéder aux demandes de remboursement, notre syndicat a fait l'objet de multiples appels d'agriculteurs mécontents et rencontrant des difficultés de connexion, de clarté d'informations et de dysfonctionnement en tout genre.

Notre profession est déjà suffisamment affectée par les contraintes administratives et les agriculteurs ont des trésoreries très tendues.

Par conséquent, en tant que syndicat représentatif, nous vous demandons de bien vouloir assurer **gratuitement** ce service de télédéclaration pour les adhérents qui le souhaitent.

Espérant vivement que vous porterez la plus grande attention à notre demande et que vous y répondrez favorablement, je vous prie d'agréer, Monsieur de Président, l'assurance de ma haute considération.

Bertrand VENTEAU

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'B. Venteau', written over a horizontal line.

Président de la CR87

Envoi recommandé avec AR

Copie : M. le Directeur CER France Centre Limousin

Coordination Rurale de Haute-Vienne

Espace de la Seynie – 87500 SAINT YRIEIX LA PERCHE

Tél : 05 55 06 50 19 – Mobile : 07 86 01 67 78 – Mail : limousin@coordinationrurale.fr

Site : <http://www.coordinationrurale.fr/aquitaine-limousin-poitou-charentes/>

La culture de la Terre pour nourrir les Hommes

REÇU le 08 JUIL. 2018



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES
DE LA HAUTE-VIENNE
Pôle Gestion Publique - Division Etat
Service Dépense
31 rue Montmailler
87043 LIMOGES CEDEX

Limoges, le 27 juin 2018

La Directrice départementale des Finances
publiques de la Haute-Vienne

à

Monsieur le Président
de la Coordination Rurale de Haute-Vienne
Espace de la Seynie
87500 Saint Yrieix la Perche

Affaire suivie par :

Carole FAURE

carole.faure@dgfip.finances.gouv.fr

☎ 05 55 45 68 37

Référence :

Objet : remboursement partiel TIC-TICGN.
Demande d'ouverture de permanences DGFIP.

Référence : votre courrier 2018/48_BV/CT du 6 juin 2018.

Vous avez attiré mon attention, par courrier rappelé en référence, sur la mise en place de la dématérialisation des demandes de remboursement partiel de la taxe intérieure de consommation sur les carburants et la gaz naturel (TIC-TICGN).

Votre syndicat fait, en effet, l'objet de multiples appels d'agriculteurs mécontents rencontrant diverses difficultés (connexion, clarté d'informations et dysfonctionnements en tout genre).

Aussi, sollicitez-vous que des permanences soient mises en place dans les trésoreries du département afin d'apporter un soutien aux agriculteurs.

Votre courrier a retenu toute mon attention.

La communication entourant ce nouveau dispositif, notamment auprès des agriculteurs et des centres de gestion, a été assurée par le ministère de l'alimentation et de l'agriculture et ses services déconcentrés.

Ainsi, la direction départementale des territoires de la Haute-Vienne a-t-elle mené une campagne de communication très étendue notamment matérialisée par un communiqué de presse et une insertion sur le site « les services de l'Etat de la Haute-Vienne ».

Au-delà, une plaquette d'information (petit livret) a été adressée aux différentes antennes de la chambre d'agriculture 87, à l'ensemble des mairies du département et remise à tous les exploitants venus télé-déclarer leur dossier PAC 2018 à la DDT.

Enfin, une interlocutrice dédiée à la DDT 87 (Madame PINEAU - 05.55.12.90.82) se tient à la disposition des exploitants pour les renseigner et les guider dans le dépôt de leur demande.

La communication nationale s'est, quant à elle, matérialisée par l'élaboration et la mise à disposition d'un guide utilisateur CHORUS PRO.

Ce « pas à pas » est accessible à tous à partir de l'adresse : <https://communauté.chorus-pro.gouv.fr/>.

Une foire aux questions est dédiée à la résolution des problèmes techniques rencontrés et une assistance informatique et bureautique peut être sollicitée.

Ce nouveau dispositif permet aux bénéficiaires de la TIC-TICGN de créer un compte afin de saisir directement les demandes de remboursement, avec ajout des factures scannées.

Il permet, également, de rechercher et consulter l'historique de leurs demandes.

Dans le cadre de ce nouveau dispositif, mes services apportent tout leur soutien aux agriculteurs les sollicitant en leur présentant les solutions d'assistance rappelées ci-dessus.

A cette occasion, il leur est indiqué que les centres de gestion, auxquels ils peuvent adhérer, ont compétence pour les guider et les assister.

Il leur est également indiqué qu'à défaut d'adhésion à un centre de gestion, leurs interlocuteurs habituels ainsi que diverses structures autres sont dédiés à leur accompagnement (antennes de la chambre d'agriculture, mairies, maisons de services au public).

En revanche, il n'est pas prévu qu'un dispositif de permanence soit assuré auprès des trésoreries du réseau de la DGFIP.

Au-delà de cette information, je demande à mes services de porter une attention particulière aux difficultés persistantes ne permettant pas de satisfaire à l'obligation de dépôt d'une demande de remboursement dématérialisée.

Ainsi, à titre dérogatoire et exceptionnel, un paiement sur demande papier pourra intervenir.

Cette tolérance sera appréciée au cas le cas et ne pourra intervenir qu'au cours de cette première année de démarrage du dispositif.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les plus cordiaux.

Isabelle ROUX-TRESCASES

Directrice Départementale des
Finances Publiques
de la Haute-Vienne

REÇU le 25 JUN 2018

SIEGE SOCIAL

2 avenue Georges GUINGOUIN
CS 80912 Panazol
87017 LIMOGES Cedex 1
Tél : 05 87 50 41 41
Fax : 05 87 50 41 42
Email:
contact@cl.cerfrance.fr
Site web:
www.cerfrance-centrelimousin.fr

NOS AGENCES

AUBUSSON
28 rue Chateaufavier
Tél : 05 55 83 02 30

BELLAC
Z.A. du Monteil Haut
Tél : 05 55 60 82 90

BOURGANEUF
4 place de l'Hôtel de Ville
Tél : 05 55 83 02 30

GOUZON
5 Z.A. de Bellevue
Tél : 05 55 62 85 85

GUERET
32 avenue Gambetta
Tél : 05 55 51 92 20

LA SOUTERRAINE
Z.A. de la Prade
Tél : 05 55 63 45 83

SAINT YRIEIX LA PERCHE
4 avenue du Général de Gaulle
Tél : 05 55 75 44 00

Coordination Rurale
Monsieur le Président
Espace de la Seynie
87500 Saint Yrieix la Perche

Panazol, le 18 juin 2018

Monsieur le Président,

Je prends connaissance de votre courrier du 7 juin 2018.

Celui-ci a, comme tous ceux qui me sont adressés par les organisations professionnelles et qui ont pour finalité le bien de nos adhérents, retenu ma plus grande attention.

Par contre, je veux vous indiquer que la diffusion simultanée d'un article dans la presse grand public, citant principalement notre structure et ne servant que les seules fins de votre organisation syndicale m'apparaît déplacée.

Par ailleurs et pour votre gouverne, vous prendrez note que le « CER de la Haute-Vienne » exerce depuis 2011 ses activités sous la raison sociale « CERFRANCE centre Limousin ».

Il ne vous aura pas échappé que nos services ont toujours pris à cœur d'apporter leur appui à nos adhérents dans leurs démarches administratives et déclaratives. Dans cet esprit, notre structure a, par le passé, su prendre ses responsabilités et financer sur ses fonds propres ce genre d'accompagnement lorsque l'intérêt général et collectif le nécessitait.

Le CERFRANCE centre Limousin est une Association ni à but lucratif ni altruiste et qui ne peut compter que sur ses propres ressources pour continuer d'être.

Aussi, en matière de service individuel, nous cherchons à donner toutes les informations utiles et nécessaires à nos adhérents pour leur permettre d'acquérir compréhension et autonomie : Pédagogie et Responsabilisation.

La prestation marchande proposée par le CERFRANCE centre Limousin reste possible selon le souhait de l'adhérent.

C'est dans cette démarche que les services du CERFEANCE centre Limousin s'inscriront sur le dossier « DémaTic », objet de votre courrier.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sincères salutations.

Le Président
Jean Yves DEBROSSE